



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3<sup>e</sup> séance du mardi 14 septembre 2021

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

### Le Conseil communal de Lausanne

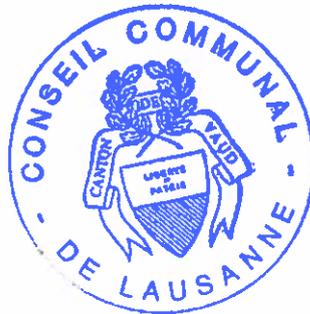
- vu le Rapport-préavis N° 2021/31 de la Municipalité, du 12 mai 2021;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 2'100'000.-, y compris coûts de main-d'oeuvre interne et intérêts intercalaires, pour financer la migration de la plateforme SAP de la version R/3 à la version S/4 ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissements relatives à ce crédit sur les rubriques 322, respectivement 331 des services concernés des Services industriels.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi quatorze septembre deux mille vingt-et-un.

Le président :



Le secrétaire :